

**Citations from "La Frontière des Pyrénées" of Jean Sermet (page 52 and 62) regarding bm235
(text supplied by Charles Darrieu)**

"A l'Ouest de ce dernier (Pic d'Orhi), la frontière atteint la Roche ou Crête de Alu-pena (1892-1735 m, croix frontalière 235), au Sud du Zaspignan (1 765 m), dont il est bien précisé qu'il n'est pas sur la « cordillère principale » (c'est-à-dire la divisoria), mais sur une autre crête plus élevée et distante de celle-ci de 170 mètres plus au Nord (48). Jusqu'à présent donc, point de dérogation frontalière : il y a accord entre divisions politiques et naturelles. "

".../..."

"Cette précision, explicitement donnée dans le texte de la Convention d'abornement, rend incompréhensible l'erreur commise par l'I.G.N. sur la minute au 1/25 000e de la feuille XIV-47, Larrau. La croix 235 y est en effet indiquée au Zaspignan même et très au delà de la frontière, dont la ligne est en revanche très correctement dessinée le long du ravin de la Gastarretako Erreka. Serait-ce que le dessinateur n'aurait pas compris le texte, pourtant on ne peut plus clair, de la Convention de 1858 ? "